

*File*

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 42  
SECRET/23/Add. 8<sup>e</sup>  
1 mars 1956

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Résultats des négociations

Addendum

Addendum à l'Accord signé à Athènes le 3 août 1955 concernant les résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII sur la Liste XXV (Grèce) entre le Royaume-Uni et la Grèce.

\_\_\_\_\_  
Signé au nom du  
Gouvernement Britannique

\_\_\_\_\_  
Signé au nom du  
Gouvernement Hellénique

\*  
En français seulement

23/01/1973  
ANNEXE 23

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS  
ENGAGÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII ENTRE  
LE ROYAUME-UNI ET LA GRÈCE ET CONCERNANT LA LISTE  
XXV (GRÈCE)

A. CONCESSIONS A RETIRER

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits qui doivent être retirés
81 c <sup>2</sup>	Rasoirs: Lames pour rasoirs mécaniques 100 pièces	12

D. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS NE FIGURANT PAS DANS LES LISTES EN VIGUEUR

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits actuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être consolidés
ex 96	Machines à coudre, importées avec ou sans leurs tables, socles, consoles ou couvercles 100 kgs	37,50	30